

Programme INTERREG II Hainaut/Nord-Pas de Calais/Picardie

Un acte politique fondateur

Suite à une étude de faisabilité détaillée réalisée en 1988, l'Etat français, la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et la Région wallonne se sont engagés dans un processus de coopération transfrontalière s'inscrivant dans la durée qui a débouché le 30 mai 1989 sur la signature d'une déclaration commune pour un Programme d'Action et de Coopération Transfrontalier Européen (PACTE). Cette déclaration commune s'est concrétisée dès 1990 par la mise en œuvre de 9 projets pilotes.

La constitution d'un programme opérationnel

Dans le cadre du Programme d'Action et de Coopération Transfrontalier Européen, dix groupes de travail thématiques et territoriaux se réunirent courant 1989 et 1990. Constitués des « forces vives » régionales des zones frontalières concernées, ces groupes de travail contribuèrent à l'élaboration du Programme opérationnel INTERREG I, transmis à la Commission européenne le 28 février 1991.

La mise en œuvre du Programme INTERREG I Hainaut/Nord-Pas de Calais

Validé par la Commission européenne le 3 avril 1992, le Programme INTERREG I Hainaut/Nord-Pas de Calais a permis de financer la réalisation de 60 projets de coopération, pour un montant total de quelques 32 millions d'euros.

Le Programme INTERREG II 1995-2001, un élargissement à l'Aisne

Forts des acquis d'INTERREG I, la Région wallonne, la Communauté française de Belgique, l'Etat français, le Conseil régional du Nord-Pas de Calais, le Conseil régional de Picardie, le Conseil général du Nord et le Conseil général de l'Aisne transmettaient à la Commission européenne, fin 1994, un second programme opérationnel couvrant la zone frontière du Hainaut belge et des départements français du Nord et de l'Aisne.

Près de 150 projets mis en œuvre

Validé le 15 juillet 1996, le Programme INTERREG II Hainaut/Nord-Pas de Calais/Picardie a permis la mise en œuvre de 149 projets répartis dans des domaines aussi divers que :

- le développement économique ;
- la recherche et le développement technologique ;
- le tourisme ;
- l'environnement ;
- la formation des ressources humaines ;
- la culture ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement rural ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la vie quotidienne.

Le bilan

En 1999, l'évaluation intermédiaire du Programme INTERREG II Hainaut - Nord-Pas de Calais - Picardie soulignait les éléments suivants :

- le Programme INTERREG II Hainaut - Nord-Pas de Calais - Picardie est caractérisé par un foisonnement de projets conduisant à une réelle dynamique transfrontalière entre les acteurs wallons et français. Ainsi, plus de 300 projets ont été instruits et 149 d'entre eux sélectionnés. Cela correspond à un taux d'engagement des fonds européens de plus de 99 % ;

- les projets analysés mettent en avant la maturité et la structuration des relations entre partenaires franco-belges, certains d'entre eux allant au-delà de leur projet INTERREG et développant parfois des contacts avec d'autres opérateurs européens ;
- enfin, une attention particulière a été apportée au suivi des projets grâce à la mise en place de comités d'accompagnement transfrontaliers. Ceux-ci ont rassemblé deux fois par an et pour chaque projet, les autorités fonctionnellement compétentes et les Equipes techniques des deux côtés de la frontière. Ces réunions étaient animées sur base d'un rapport d'activités semestriel rédigé conjointement par les partenaires wallons et français.